

Régie intermunicipale du centre de valorisation des
Matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke

CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MARS 2025, À 14 H 30
AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA RÉGIE, SITUÉ AU 107, CHEMIN
MAINE CENTRAL À BURY

MEMBRES PRÉSENTS :

Christelle Lefèvre
Présidente
Députée Ville de Sherbrooke

Claude Charron
Député Ville de Sherbrooke

Catherine Boileau
Députée Ville de Sherbrooke

Robert Roy
Vice-président
Préfet de la MRC du Haut-Saint-François

Denis Savage
Député MRC du Haut-Saint-François

MEMBRES ABSENTS :

Nathalie Bresse
Députée MRC du Haut-Saint-François

Eugène Gagné
Député substitut MRC du Haut-Saint-François

Joanie Bellerose
Députée substitut Ville de Sherbrooke

PARTICIPENT ÉGALEMENT À L'ENSEMBLE OU À UNE PARTIE DE LA SÉANCE :

Jean-Jacques Caron
Directeur général et secrétaire-trésorier de Valoris

Louis Longchamps
*Directeur du développement durable et des
relations externes de Valoris*

Céline Martel
Coordonnatrice aux communications de Valoris

Geneviève Morin
Coordonnatrice administrative de Valoris

Mélanie Lelièvre
*Directrice Bureau de l'environnement Ville de
Sherbrooke*

Patrice Charbonneau
*Chargé de projets en environnement Ville de
Sherbrooke*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente déclare la séance ouverte à 14 h 15.

2. L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été transmis par courriel à chaque délégué.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2025-03-27-1432

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par le délégué Claude Charron,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 27 mars 2025 soit et est adopté.

4. PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION 2025-03-27-1433

Adoption du procès-verbal du 27 février 2025

Proposé par le délégué Robert Roy,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que le secrétaire est dispensé de lire le procès-verbal de la réunion du 27 février 2025.

Que le procès-verbal de la réunion du 27 février 2025 soit et est approuvé.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS – PUBLIC PRÉSENT

DOSSIER 2025-03-27-0062

Période de questions des personnes présentes

Aucune question des citoyens n'a été déposé sur le site internet.

6. DOSSIERS DIRECTION GÉNÉRALE

7. CORRESPONDANCE

8. FINANCES

RÉSOLUTION 2025-03-27-1434

Liste des chèques émis du 16 février au 15 mars 2025

Proposé par la déléguée Catherine Boileau,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que la liste des chèques émis entre le 16 février 2025 et le 15 mars 2025 soit et est déposée.

RÉSOLUTION 2025-03-27-1435

Suivi budgétaire au 28 février 2025 du budget de fonctionnement 2025 adopté

Proposé par le délégué Denis Savage,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que le suivi budgétaire au 28 février 2025 du budget de fonctionnement 2025 adopté soit et est déposé.

RÉSOLUTION 2025-03-27-1436

Liste des contrats comportant une dépense de 25 000 \$ et plus adjugés par Valoris

Proposé par le délégué Claude Charron,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que la liste A – liste des contrats comportant une dépense de 25 000\$ et plus adjugés par Valoris – février 2025 soit et est déposée.

Que la liste B – liste des contrats entre 2 000\$ et 25 000\$ conclus avec un fournisseur totalisant 25 000\$ depuis le début de l'exercice financier soit et est déposée.

Que la liste C – liste des contrats entre 2 000\$ et 25 000\$ conclus avec un fournisseur ayant atteint 25 000\$ au cours d'un mois précédent en 2025 soit et est déposée.

RÉSOLUTION 2025-03-27-1437

Annulation du solde résiduaire des règlements d'emprunt No : 11, 19 et 22

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du haut Saint-François et de Sherbrooke a entièrement réalisé l'objet des règlements d'emprunts No 11, No 19, et No 22 selon qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie du règlement No 11 a été financée de façon permanente;

ATTENDU QUE les règlements NO 19 et No 22, non pas été utilisé;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du MAMH;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, d'annuler les soldes et de modifier les montants des dépenses des règlements d'emprunts identifiés au tableau ci-haut, pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt;

Proposé par le délégué Robert Roy,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

QUE la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut Saint-François et de Sherbrooke modifie les règlements identifiés au tableau ci-haut par le remplacement des montants de la dépense indiqués dans la colonne « **Montant approuvé** » du tableau ci-haut par les montants indiqués dans la colonne « **Montant utilisé** » pour chacun des règlements d'emprunts indiqués au tableau ci-haut.

QUE la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut Saint-François et de Sherbrooke informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés au tableau ci-haut ne sera pas utilisé en totalité parce que les projets ont été financé par d'autres sources;

QUE la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut Saint-François et de Sherbrooke demande au MAMH d'annuler dans ses registres les soldes résiduaire mentionnés dans le tableau ci-haut.

RÉSOLUTION 2025-03-27-1438

Avis du règlement et dépôt du projet de règlement No 23-1 modification du règlement d'emprunt No 23

Claude Charron, Membre du conseil d'administration, donne l'avis suivant :

« PRENEZ AVIS qu'à une prochaine séance du conseil d'administration sera présenté, pour étude et adoption, le Règlement n° 23-1 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt au montant de 1 605 300 \$ pour l'aménagement d'un abri extérieur de matières résiduelles du secteur CRD ».

Et dépose le projet de règlement n° 23-1.

RÉSOLUTION 2025-03-27-1439

Avis du règlement et dépôt du projet de règlement d'emprunt No 26

Denis Savage, membre du conseil d'administration, donne l'avis suivant :

« PRENEZ AVIS qu'à une prochaine séance du conseil d'administration sera présenté, pour étude et adoption, le Règlement n° 26 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt au montant de 3 246 197 \$.

Et dépose le projet de règlement n° 26.

RÉSOLUTION 2025-03-27-1440

Autorisation pour faire des transactions chez BMO

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du haut Saint-François et de Sherbrooke a placé des fonds à la BMO ;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du haut Saint-François et de Sherbrooke veut avoir accès à ces fonds selon ses besoins ;

Proposé par la déléguée Catherine Boileau,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

De nommer Mme Christelle Lefevre, présidente et M. Robert Roy, vice-président et M. Jean-Jacques Caron, secrétaire-trésorier comme signataire de tous les effets bancaires à la BMO.

RÉSOLUTION 2025-03-27-1441

Approbation du renouvellement des assurances annuel avec la FQM assurances

ATTENDU QUE la Régie doit contracter une assurance de dommage pour protéger ses biens et ses véhicules automobiles et ses machineries roulantes;

ATTENDU QUE la Régie contracte ses assurances de dommages avec le Fonds de la FQM depuis plusieurs années;

Proposé par le délégué Claude Charron,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

De renouveler le contrat d'assurance de dommage avec la FQM - Assurances pour la période du 26 avril 2025 au 26 avril 2026 et d'autoriser le secrétaire-trésorier à payer la prime de 249 956,62 \$.

9. INFRASTRUCTURES

RÉSOLUTION 2025-03-27-1442

Tonnage des matières résiduelles acheminées au site Bury – mensuel février 2025 / cumulatif 2024

Proposé par le délégué Denis Savage,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que le bilan mensuel et cumulatif au 28 février 2025 du tonnage des matières résiduelles acheminées au site Bury soit et est déposé.

RÉSOLUTION 2025-03-27-1443

Adjudication de l'AO 2025-01 – Services professionnels pour la préparation des plans et devis pour l'aménagement de la cellule 8 et pour la fermeture partielle de la cellule 7A

ATTENDU que conformément à la *Loi sur les cités et villes*, l'appel d'offres 2025-01 a été effectué pour les services professionnels visant à procéder aux plans, devis et surveillance pour la l'aménagement de la cellule 8 et pour la fermeture partielle de la cellule 7A de Valoris;

ATTENDU que deux (2) soumissions conformes, conservées au dossier des archives de la Régie, ont été reçues et soumises au comité de sélection pour la réalisation d'une évaluation qualitative;

ATTENDU que le comité de sélection recommande d'adjuger le contrat au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage quant au rapport qualité/prix, soit la firme **WSP Canada inc.**

ATTENDU que l'ampleur du prix du contrat au moment de l'adjudication est de l'ordre de 177 350,00\$, taxes en sus;

Proposé par la déléguée Catherine Boileau,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

D'adjuger à **WSP Canada inc.** le contrat de services professionnels pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance de l'aménagement de la cellule 8 et pour la fermeture partielle de la cellule 7A, selon les taux unitaires et/ou forfaitaires indiqués au bordereau de prix, pour un montant total de 177 350,00\$ taxes en sus, conformément aux documents contractuels conservés au dossier des archives de la Régie et d'autoriser le directeur général à émettre les chèques en conséquence.

Que M. Joey Labranche soit et est nommé gestionnaire du projet.

RÉSOLUTION 2025-03-27-1444

Adjudication de l'AO 2025-02 – Achat d'un chargeur sur roues

ATTENDU que conformément à la *Loi sur les cités et villes*, l'appel d'offres 2025-02 a été effectué pour l'acquisition d'un chargeur sur roues;

ATTENDU que six (6) soumissions, conservées au dossier des archives de la Régie, ont été reçues;

ATTENDU que la soumission la plus basse est conforme aux exigences administratives et techniques;

ATTENDU que le prix du contrat, avec l'octroi des deux (2) articles en options, est de 425 000 \$, taxes en sus;

Proposé par le délégué Robert Roy,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

D'adjuger à **Équipements Marquis Inc.** le contrat de fourniture d'un chargeur sur roues pour un montant total de 425 000 \$, taxes en sus, incluant les deux articles optionnels concernant le programme d'entretien prolongé et une garantie prolongée, conformément aux documents contractuels conservés au dossier des archives de la Régie.

10. RÈGLEMENTS

11. DEMANDES DES DÉLÉGUÉS

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h 45.

La présidente

Christelle Lefèvre, déléguée Ville de Sherbrooke

Le secrétaire

Jean-Jacques Caron, directeur général et secrétaire-trésorier de Valoris